

PRÉFET DE LA MARTINIQUE



Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 05 janvier 2016

Communiqué de presse

Importante saisie d'herbe de cannabis transportée par une embarcation rapide au large de la Guadeloupe

Le 10 janvier 2016, l'antenne caraïbe de l'OCRTIS et son détachement de Guadeloupe (Direction interrégionale de police judiciaire Antilles Guyane), en partenariat avec les services de police de Saint-Vincent, Sainte Lucie et la National Crime Agency (Royaume-Uni), déterminait l'envoi d'une très forte quantité d'herbe de cannabis à destination de la Guadeloupe ou de la Martinique par yole au départ de Saint Vincent.

L'OCRTIS actionnait la direction garde-côtes des douanes, agissant dans le cadre de l'Action de l'Etat en Mer sous l'autorité du Préfet de Martinique.

L'avion F406 de la DRGC missionné pour relocaliser la cible, a rapidement confirmé la présence d'une yole avec 6 personnes à bord et transportant un nombre important de ballots de produits stupéfiants.

La vedette des garde-côtes de Pointe à Pitre « PITERA » interceptait la yole à 25 km environ des côtes au nord-ouest de Basse Terre.

Au cours de l'interception, les 6 passagers rejetaient à la mer une soixantaine de ballots, rapidement récupérés. Ces ballots contenaient de l'herbe de cannabis très compactée pour un poids total de 1 440 kgs.

Sur instructions du Procureur de la République de Fort de France, les investigations judiciaires suivies par la JIRS 1 ont été confiées à l'antenne OCRTIS Caraïbe et son détachement de Guadeloupe, les six mis en cause de nationalité saint-vincentaise étaient placés en garde à vue à Pointe à Pitre puis transférés à Fort de France.

Cette opération, sous la coordination de l'antenne OCRTIS Caraïbe, a nécessité une forte implication des forces de l'ordre et de renseignements anti-narcotiques de la zone caraïbe et une grande réactivité du dispositif aéro-maritime des douanes, réalisant ainsi l'une des plus grosses saisies d'herbe de cannabis depuis plusieurs années. Les 1440 kilogrammes d'herbe de cannabis ont été détruits par incinération. Les six mis en cause de nationalité saint-vincentaise étaient présentés au Tribunal de Grande Instance de Fort de France.

[1](#) Juridiction Interrégionale Spécialisée

Contacts réservés aux médias :

- OCRTIS : J.D. MOUSTIER 0696702001

- Douane : G. CLEMENT 06 96 26 66 271/1